

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





PROCÈS-VERBAL N°01

RECEPTION

AR 1819 01 – OLYMPIQUE RHODIA contre la Commission de l'Arbitrage, section lois du Jeu:

Ayant donné match à rejouer après avoir déclaré fondée la réserve technique formulée par l'équipe adverse.

Match concerné :

OLYMPIQUE RHODIA 2 / BARBIERES BRM 1,
Championnat seniors, division 3, poule B, du 23 septembre 2018.

AUDITION - CONVOCATION

AR 1819 01 – OLYMPIQUE RHODIA contre la Commission de l'Arbitrage, section lois du Jeu:

Ayant donné match à rejouer après avoir déclaré fondée la réserve technique formulée par l'équipe adverse.

Match concerné :

OLYMPIQUE RHODIA 2 / BARBIERES BRM 1,
Championnat seniors, division 3, poule B, du 23 septembre 2018.

La commission, après étude des pièces en sa possession, a décidé d'appeler l'affaire en sa séance du

Mardi 6 novembre 2018 à 19H 15.

au siège du Comité, 101 rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES

Les personnes suivantes sont convoquées :

- M. le Président de la Commission de l'Arbitrage ou son Représentant,
- M. Roland VIALLET, Conseiller technique départemental en arbitrage,
- M. Hachemi SAADA, arbitre officiel de la rencontre.

DE L'OLYMPIQUE RHODIA :

M. Karl BOUGHALEM, président du club,
M. Osman KALIM, capitaine de l'équipe.

DE BARBIERES BRM :

- M le Président du Club ou son Représentant,
- M. Justin CHASSOUANT, capitaine de l'équipe.

RAPPEL

Les clubs ont la faculté de faire citer les personnes qu'ils souhaitent, au plus tard 5 jours avant la date de la réunion, étant observé que le Président de la Commission d'Appel dispose du droit de refuser toutes demandes qui lui paraîtraient abusives. Ils peuvent se faire assister ou représenter par tout conseil ou avocat de leur choix, et consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

Les personnes présentes à l'audience devront justifier de leur identité (présentation de la licence) **et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents**. Le dossier peut être consulté avant la séance sur demande préalable auprès du Président de la Commission d'Appel (tél. 04 75 64 40 93).

La présence des personnes convoquées est obligatoire en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA.



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 03

REUNION DU 30/10/2018

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Dominique REY,

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***
- ***Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.***

DOSSIER N° 10

Match n° 20523698, Chavanay 2 / Larnage 1, Seniors D3, poule A du 28/10/2018

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Larnage dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Chavanay qui auraient pris part à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure du club, celle-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

Après vérification de la feuille de match O. Valence / Chavanay 1, seniors R2, poule E du 20/10/2018, il ressort qu'aucun joueur n'a pris part à la rencontre citée en référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club de Larnage sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 11

Match n° 20524094, Chavanay 3/ Clonas US 2 Vallons 1, Seniors D4, Poule An du 28/10/2018

Réserve d'avant match posée par le capitaine Clonas US 2 Vallons dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Chavanay qui auraient pris part à la dernière rencontre disputée par une des équipes supérieures du club, celles-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

- Après vérification de la feuille de match O. Valence / Chavanay 1, seniors R2, poule E du 20/10/2018, il ressort qu'aucun joueur n'a pris part à la rencontre citée en référence.
- Après vérification, il s'avère que l'équipe de Chavanay 2 jouait le même jour (28/10/2018)

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club de Clonas US Vallons sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 12

Match n° 20524483, Vallée de l'Ouvèze 1 / Crest Aouste 2, Seniors D4, poule D du 21/10/2018

Demande du droit d'évocation du club de Vallée de l'Ouvèze concernant la participation de REBAHI Karim en tant qu'arbitre assistant alors que ce dernier était suspendu.

Après vérification de la feuille de match Vallée de l'Ouvèze 1 / Crest Aouste 2, Seniors D4, poule D du 21/10/2018, REBAHI Karim n'apparaît pas sur la feuille de match. L'arbitre assistant de l'équipe de Crest Aouste est : CHERAIFIA Chaker, licence n° 2578637991

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club de Vallée de l'Ouvèze sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 13

Match n° 20959585, FC Rohegude 1 / St Restitut 1, U 15, D4, poule D du 27/10/2018

Réserve d'avant match posée par le dirigeant de St Restitut dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de FC Rohegude pour le motif suivant :

« Participation de + de 2 joueurs mutés hors période ».

Après vérification du fichier des licences de la ligue, il ressort que 11 joueurs sur les 13 inscrits sur la feuille de match ont un cachet « hors période »

- Esteban TOULOUSE GUARI, licence n° 2546177332
- Théo REIFA, licence n° 2546020341
- Antonin SIDHOUM, licence n° 2546955577
- Ilhan FELICI KADDECHE, licence n° 2546604162
- Marco HEPPEWHITE, licence n° 2546741209
- Noah JEANDEL, licence n° 2546685501
- Mattéo BOUZIGUES 254 licence n° 6970161
- Lubin GUILLON BEZDIKIAN, licence n° 2546355983
- Enzo NIEDDU, licence n° 2546409826
- Léni GIRARDIN, licence n° 2546933229
- Abdel DJALIL BENSALÉM, licence n° 2546176928

Pour ce motif, la commission donne match perdu à l'équipe de Rohegude au bénéfice de l'équipe de St Restitut

FC Rohegude : - (moins) 1 point, 0 but

St Restitut : 3 points, 1 but

Le club de FC Rohegude sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

Laurent JULIEN

Dominique REY



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°15

REUNION DU 25 ET 29 OCTOBRE 2018

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU.

Excusés : DELORME Bernard

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS :

D1 ET D2 et planning des rencontres

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 et référent FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D4 : DONZERE – VALLON PONT D'ARC suite à arrêté municipal à DONZERE le match est reporté au samedi 3 novembre à 20H00

D4 : SERRIERES 2 – DAVEZIEUX 2 suite à l'arrêté municipal de SERRIERES le match est reporté au dimanche 4 novembre à 14H30

En cas de nouvel arrêté les clubs devront trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre.

D5

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

AS BERG HELVIE 3 – LUSSAS suite à l'arrêté municipal à ST JEAN LE CENTENIER le match est reporté au dimanche 4 novembre à 14H30

En cas de nouvel arrêté les clubs devront trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre.

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

COUPE « PAUL GATEAUD » :

Toutes les rencontres du lundi 29 octobre 2018 sont reportées au 19/11/2018 même lieu même heure. Les clubs qui devaient recevoir doivent faire parvenir à la commission les arrêtés municipaux. Merci

COURRIER :

Mail d'EYRIEUX EMBROYE lu et noté, le nécessaire sera fait.

Mail d'AS SFAM. Lu, la commission vous rappelle que c'est au club de rentrer le résultat.

Quand il y a un problème de FMI, il faut prévenir la commission et le district au plutôt.

(Faire une feuille de match papier si problème avant la rencontre)

VETERANS :

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

RAPPEL : Les feuilles de match papier sont à envoyer par courrier postal à l'adresse du District

La transmission des FMI doit être effectuée avant les lundi midi.

En cas de feuilles de match papier celle –ci doivent être envoyée par courrier postal à l'adresse du District et non pas par mail à : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Trop de feuille de match sont encore trop incomplète, (manque numéro de match)

De plus 10 joueurs au maximum doivent figurer sur la feuille de match.

Les clubs ne respectant ces réglementations seront amendés.

Le tirage des matchs de COUPE Vétérans a été réalisé et est consultable sur le site du District. Les matchs se joueront le 16/11/2018

FUTSAL :

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Compétitions Jeunes



PROCÈS-VERBAL N°15

REUNION DU 26/10/18

Présents : Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Salim BOUZIANE, Claude BRESSON

INFORMATIONS AUX CLUBS U 17, U 19

Courrier

Pour être pris en compte toute correspondance et toute demande devront être formulées par votre adresse mail officielle (numéro du club@laurafoot.org)

Tout courrier concernant des matchs doit comporter le numéro du match et les coordonnées de la personne qui envoie le mail

FMI

Il est obligatoire de faire la FMI pour toutes les rencontres à 11.

En cas de problème, faite une feuille de match et envoyée la dans les 48 h à l'adresse du District.

Seuls sont scannées les feuilles de match des U 15 à 8, des U 15 F, des U 18 F, des U 13, des U 11 et les fiches bilan des U 7 et U 9.

Délégués de terrain :

En U 15 et en U 17 : 1 délégué obligatoire

En U 19 : 2 délégués obligatoires

Arbitrage chez les jeunes

En U 15, U 17, U 19 un jeune mineur licencié peut effectuer la touche

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

VALLIS AUREA FOOT

U 11, U 13 les 08-09-10/06/19

ALBOUSSIÈRE

U 13 le 06/04/19

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Poule féminine

Une poule U 9 réservée aux féminines a été constituée

Les clubs intéressés doivent se faire connaître rapidement à la Commission des Jeunes

Rappel

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés

Un contrôle du nombre de licences sera effectué

Prochains plateaux U 7, U 9 le 10/11/18

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu: FC EYRIEUX EMBROYE.

Calendrier:

La journée du 11 Mai 2019 est reportée au 18 Mai 2019.

Espoirs : Poule D : Le plateau initialement prévu à PEYRINS le 06/10/2018 est reporté au 01/12/2018.

Les calendriers sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions.

Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.

Les modifications portent donc sur les poules suivantes :

- Bourgeons : Poule O

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Espoirs :

Poule O: US ST JUST ST MARCEL 2 remplace Exempt 85.

Pour rappel, les dates des plateaux sont des dates officielles de compétition. Les absences sont considérées au titre des forfaits journées et amendées comme telles.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Feuille de matchs : Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.

RAPPEL IMPORTANT :

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entrainera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Prochain Rendez-vous U11 :

-Samedi 10 Novembre 2018.

Rassemblements féminins :

Suite à différents échanges avec les clubs ci-dessous :

AS CORNAS

OLYMPIQUE VALENCE

MONTMEYRAN

GROUPEMENT ROUSSILLON

FC EYRIEUX EMBROYE,

Et afin de promouvoir le football féminin chez les plus jeunes, un programme de rassemblements d'équipes exclusivement pour les joueuses nées en 2010-2009-2008-2007 est en construction:

Les dates suivantes sont retenues pour l'organisation de plateaux U11F :

10 Novembre 2018, 01 Décembre 2018, 15 Décembre 2018, 19 Janvier 2019 et 26 Janvier 2019.

Les lieux de ces plateaux sont en cours de détermination.

Les clubs disposant d'une ou plusieurs équipes U11 féminines souhaitant intégrer la formule prendront contact avec le responsable de la catégorie U11 de la Commission des Jeunes du District (coordonnées en entête).

CATEGORIE U13

Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel règlement :

3 U 11 seulement peuvent jouer en U 13

Championnat

Les classements des poules de excellence, promotion d'excellence et 1^{ère} division suite aux 4 journées de brassage sont disponibles.

Les poules seront disponibles sur le site jeudi matin

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2x35mn ; ballon taille 4 ; horaire officiel samedi 15h30

Peuvent participer les U 15, U 14, U 13 et U 12

Pensez à enregistrer les résultats pour le lundi midi

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu 2x40mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h30

Peuvent participer les U 18, U 17, U 16 et U 15

Pensez à enregistrer les résultats pour le lundi midi

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Attention :

Pour les matchs U 19 les clubs recevant doivent présenter obligatoirement 2 délégués

Coupe GAMBARDELLA

Félicitations aux équipes de RHONE CRUSSOL et CREST AOUSTE pour leur qualification au 5^{ème} tour de coupe GAMBARDELLA. Les matchs auront lieu le 11 novembre

Coupe Georges ETIENNE

Le 2^{ème} tour de la coupe Georges Etienne aura lieu le 11 novembre

Consultez le site ou footclubs

Le 20 janvier sera un tour de cadrage

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu: ES MALISSARD, ASL GENISSIEUX.

Situation au 26/10/2018 :

U13 : 72 Inscrits pour max =72

U15 : 36 Inscrits pour max = 36

U17 : 28 Inscrits pour max = 30.

Telles que figurant au calendrier général des jeunes, les premières journées sont prévues :

-Les 27 ou 28 Octobre 2018 pour les U15 et U17.

-Les 03 ou 04 Novembre 2018 pour la catégorie U13,

IMPORTANT : Vérification des licences des pratiquants :

Le District Drôme-Ardèche vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier. Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur, ce qui est le cas de compétition Futsal Jeunes, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs par les officiels du District présents sur les plateaux, de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

-Aller sur le menu « Licences »

-Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »

-Cocher « Edition licenciés »

-Choisir la catégorie

-Cocher le format « Listes licences matches »

-Valider

-Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le règlement sportif des compétitions.

Nombre de joueurs maximal pour chaque équipe: 10 joueurs peuvent figurer sur la feuille de match. 8 parmi ces 10 pourront participer à une même rencontre.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.

Pratique en mixité :

Les modalités de pratique en mixité en futsal sont identiques à celles utilisées en plein air. A titre d'exemple une joueuse U16F, ne peut pas pratiquer en U15 sauf si celle-ci est intégrée dans un Pôle Espoir.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 10

REUNION DU 30 OCTOBRE 2018

COMPOSITION DE LA COMMISSION

- Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR
- Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET
- Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN
- Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

RAPPEL DES REGLES DU FOOT A 8

Effectifs : 7 joueuses + la gardienne - 3 remplaçantes pour les séniors et 4 remplaçantes en U15F et U18F.

Minimum pour jouer : 6 joueuses par équipe

Hors jeu : Ligne médiane

Taille du ballon : Taille 4 pour les U15F et Taille 5 pour les U18F et les séniors

Temps de jeu : 2x35mns pour les U15F et 2x40mns pour les U18F et les séniors

Engagement : interdiction de marquer directement

Coup de pied de réparation (penalty) : 9m

Coup de pied de but (ou 6m) : à droite ou à gauche du point de pénalty (9m).

Relance du gardien : uniquement à la main ou au pied mais ballon posé au sol.

Pour toutes les rencontres : 1 arbitre central et 2 arbitres de touche.

FUTSAL

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Le trophée futsal Jean Pierre VAUX se déroulera le dimanche 20 janvier 2019 sur la journée sur un seul site.

Le matin, un tournoi futsal regroupant les 10 premières équipes inscrites évoluant en foot à 8.

L'après-midi, un tournoi futsal regroupant les 10 premières équipes inscrites évoluant en foot à 11.

Au terme du tournoi de l'après-midi, le gagnant sera qualifié pour la finale régionale.

Les engagements sont ouverts par mail sur la boîte : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les 10 premiers clubs inscrits seront retenus pour les tournois.

La commission vous sollicite pour l'organisation de ces finales. Merci de nous contacter si vous disposez d'un gymnase avec tribune : délai 15 novembre 2018.

Informations diverses :

Équipes de 4 joueuses + 1 gardienne (mini 3). Remplacements volants sauf pour la gardienne. Attention au surnombre.

10 joueuses peuvent figurer sur la feuille de match. 8 parmi ces 10 pourront participer à une même rencontre.

La zone de remplacement se situe juste devant les bancs des équipes (zone définie).

Le port des protège-tibias est obligatoire.

Chaque équipe doit avoir 2 jeux de maillots de couleur différente avec numérotation libre et chasubles pour les remplaçantes.

CHAMPIONNAT à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est OBLIGATOIRE.

CHAMPIONNAT à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est OBLIGATOIRE.

Forfait général de Valence FC en poule A.

Forfait général du FC Viviers en poule B.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent participer aux rencontres U15, les joueuses U12,U13,U14 et U15.

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent participer aux rencontres U18, les joueuses U15, U16, U17 et U18



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 14

ARBITRES EN RESERVE WEEK-END du 10 & 11 novembre 2018

- D 2 TENA Fabien
- D 3 VIALATTE Bruno

COMPTE MyFFF

Rappel à tous les arbitres (jeunes & adultes)

Vous devez impérativement consulter votre compte MyFFF tout au long de la saison y compris pendant les vacances dans la rubrique « Désignations »

La CA constate beaucoup trop d'absences d'arbitres.

Elle vous rappelle aussi que s'il y a très peu de rencontres un week-end (vacances scolaires, fêtes nationales ou religieuses), vous devez vous mettre indisponible si vous ne voulez pas être désignable, elle sera intransigeante à toute absence non justifiée et appliquera le règlement intérieur

COURRIERS DES ARBITRES

- GOMES Christian : Règlement cotisation, lu et noté
- ROUDIL J-Bernard : Reçu certificat médical, lu et noté, prompt rétablissement
- BANCEL Denis : Changement adresse mail, lu et noté
- DUSSAUD Romain : Reçu certificat médical, lu et noté, prompt rétablissement
- BOUKARSSANNA Wassim : Rencontre arrêtée, 7 joueurs sur le terrain, lu et noté
- GRANGE Cédric : Reçu certificat médical, lu et noté, prompt rétablissement
- BOURA Yssoufi ; lu et noté (attention pour la prochaine fois, tu dois faire signer les deux capitaines en même temps cela t'évitera toute erreur)

Rappel aux arbitres

La vérification de la présence des éducateurs est obligatoire dans les catégories suivantes :

U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, seniors D1 et D2

Merci de bien le noter dans la FMI dans la rubrique règlements locaux.

Des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera faite.

INFORMATION CLÔTURE DE LA FMI

Trop souvent la clôture des rencontres n'est pas effectuée.

Il vous est rappelé qu'il faut impérativement clôturer la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire. Des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera faite.

FORMATION ELITE

Suite aux différentes candidatures reçues par la CDA, une soirée de présentation de la nouvelle formation Ligue a été programmée le vendredi 28 septembre 2018 au siège du District Drôme-Ardèche de Football. Suite à cette soirée, tous les arbitres mentionnés dans la liste ci-dessous ont été intégrés dans la catégorie « ESPOIRS ».

De ce fait, la CDA se réserve le droit de désigner prioritairement les arbitres concernés sur différentes rencontres (arbitrage à 3) tout au long de cette saison sportive.

Arbitres retenus :

Jeunes

ALBERT Fanny
MOUSSIÈRE Tim
PROVO Kylian
ROUDIL Jean Bernard
ROUX Jason
RUIZ Josselin

Adultes

DAUX Jessy
DE JESUS SOUSA José Nivaldo
DOREE Bruno
FALAISE Mathias
NOEL Thierry
ZERGUIT Mohamed

Le planning de formation

- Vendredi 26 octobre 2018 (siège du DDA à 19h00)
- Vendredi 23 novembre 2018 (siège du DDA à 19h00)
- Vendredi 7 décembre 2018 (siège du DDA à 19h00)
- Samedi 22 décembre 2018 (siège du DDA à 9h00)

- Une dernière séance de formation sera programmée au cours de la semaine 2 (*lundi 7 au vendredi 11 janvier 2019*) étant précisé que l'examen de Ligue (stage N°1) est programmé le samedi 12 janvier 2019.
- Cet avis tient lieu de convocation.

COURRIERS DES CLUBS

- ES Boulieu : Remerciements, lu et noté
- FC Larnage : Demande d'arbitre en D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- EVS St sauveur de Cruzières : Demande d'arbitre en D6, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- St Restitut FC : Absence arbitre, lu et noté

DEMANDE D'ARBITRE

RAPPEL AUX CLUBS

Toute demande d'arbitre doit se faire au plus tard, le vendredi 15 jours avant la dite rencontre et sur imprimé à télécharger sur le site du District dans la rubrique « Documents Clubs »

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES INDEPENDANTS

Comme chaque saison sportive, les arbitres indépendants doivent s'acquitter de la somme de 50€40 correspondant à :

- La cotisation arbitre qui s'élève à 40€00.
- L'annuaire du District (reçu par voie postale), d'un montant de 10€40.

A ce sujet, un courrier sera prochainement envoyé à tous les arbitres indépendants.

Par conséquent, la commission de district de l'arbitrage demande aux intéressés de régler ce montant **avant le vendredi 2 novembre 2018, délai de rigueur.**

A défaut, tous les arbitres concernés seront mis en arrêt de désignation jusqu'à réception de leur règlement.

Liste des arbitres concernés :

- BAGHOUGHI Aziz
- CRESPO Pierrick
- GOMES Christian (réglée en espèces le 10/10/2018)
- MIGUEL David
- ROUX Jason (réglée par chèque le 26/10/2018)

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES CLUBS ET DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES FEUILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE

A compter de cette saison sportive, une nouvelle procédure de remboursement des frais d'arbitrage est mise en place pour l'ensemble des compétitions organisées par le District Drôme-Ardèche de Football.

De ce fait, la commission de district de l'arbitrage demande à tous les arbitres adultes et jeunes, de respecter scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Utiliser **UNIQUEMENT** la feuille de remboursement qui sera distribuée lors de l'assemblée générale des arbitres et envoyée aux clubs via leur adresse mail.
- Présenter **OBLIGATOIREMENT** cette feuille de remboursement dûment complétée au club lors de chaque rencontre.

Pour information, la feuille de remboursement des frais d'arbitrage est téléchargeable sur le site internet du District dans la rubrique « documents ».

En cas de non présentation de ce document, le club ne remboursera pas les frais d'arbitrage.

FOOT DIVERSIFIE

RAPPEL : Le contrôle des licences est **OBLIGATOIRE** contre pour toutes les autres rencontres du District

INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

ATTENTION : Depuis le lundi 10 septembre 2018, Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-après : **discipline@drome-ardeche.fff.fr**

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser

INFORMATIONS INDISPONIBILITES

RAPPEL : Les indisponibilités sur votre compte My FFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la boîte mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr et uniquement sur cette adresse et pas l'adresse générale du district.

LE FOOTBALL ET SES REGLES EDITION 2019

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2019 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06/15/60/01/54 ou 04/75/81/36/43 ou par mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).

ANNUAIRE DU DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que l'annuaire du District Drôme-Ardèche pour la saison 2018/2019 vient d'être édité.

Pour l'obtenir, merci de bien vouloir vous rapprocher de votre club d'appartenance.

Concernant les arbitres indépendants, l'annuaire sera envoyé directement aux intéressés.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



Commission Statut de l'Arbitrage

PROCÈS-VERBAL N° 02

Présents aux réunions du 4, 11 et 18 octobre 2018 : Eric MILHAN, Nicolas BRUNEL, Gérard FANTIN, Marc DUPUIS, Philippe GIRODON, Patrick GIRON, François MICHELARD, Vincent VIOUGEAS.

Excusés : Gérald GALES, Loïc BANCEL.

INFORMATIONS

Nous vous précisons que le document diffusé le 29 juin 2018 s'applique pour la saison 2018/2019. Que le document diffusé le 28 septembre 2018 est une **information** aux clubs étant en infraction au Statut de l'Arbitrage au 31/08/2018, car ils n'ont pas le nombre nécessaire d'arbitre pour 2018/2019. Ils ont jusqu'au 31 janvier 2019 pour régulariser leur situation.

Suite aux éléments fournis par le District GARD/LOZERE et la Ligue OCCITANIE, le club de l'AS VANSEENNE est rétabli dans ses droits à 6 mutés pour la saison 2018/2019.

CATEGORIES D'ARBITRES

Très Jeune Arbitre :	Agé de 13 et 14 ans au 1 ^{er} janvier de la saison.
Jeune Arbitre :	De 15 à 23 ans au 1 ^{er} janvier de la saison.
Arbitre Majeur :	De 18 à 23 ans au 1 ^{er} janvier de la saison.
Arbitre :	Quel que soit son âge.
Arbitre/Joueur :	Arbitrer à minima 18 matches pour les Arbitres et 15 pour les Jeunes.
Arbitre Auxiliaire :	Arbitrer à minima 12 matches dont 9 au centre.

OBLIGATIONS DES CLUBS DU DISTRICT POUR 2019/2020

En sénior :	D1, D2, D3	Voir tableau Statut de l'Arbitrage Aggravé de la Ligue.
	D4, D5	1 Arbitre.
	D6	Pas d'obligation (dernière catégorie).
En jeune :	D1	A partir de la saison 2020/2021 ; 1 Jeune Arbitre.

COURRIERS

LAuRAFoot : Reçu le courrier de la FFF, Direction des Affaires Juridiques, suite à la réunion de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 6 juin 2018, précisant l'application des dispositions de l'article 33 du Statut de l'Arbitrage, relatif aux conditions de couverture des clubs.

1/ Rappelle qu'il résulte de l'article 33 du Statut de l'Arbitrage, relatif aux conditions de couverture des clubs, que sont considérés comme couvrant leur club au sens de l'article 41 du Statut, notamment, les arbitres qui ont muté pour un club et qui ont été licenciés pendant au moins 2 saisons ou qui ont été indépendants pendant au moins 2 saisons.

2/ dit que ces conditions doivent être respectées, même dans le cas cité où le club quitté par l'Arbitre déclare, par écrit, le libérer de tout engagement à son égard.

LAuRAFoot : Reçu votre mail sur les obligations des Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage. Les clubs de Ligue ou Fédération sont gérés par la Commission Régionale du Statut de L'Arbitrage. Les clubs de District sont gérés par la Commission Départementale du Statut de L'Arbitrage.

COURRIERS DES CLUBS

FC ORGNAC L'AVEN : Nous vous confirmons que vous ne pouvez aligner aucun mutés en équipe une de votre club, les autres équipes ont droit à 6 mutés.

US MOURSOISE : Suite à votre demande de précision sur le tableau du Statut de l'Arbitrage mis en ligne sur le site du District le 29/06/2018, nous vous informons que vous avez droit à 6 mutés en Séniors et 4 mutés en Jeunes (1ère année d'infraction en Jeunes, équipe la plus haute et la plus âgée, donc en U19 D1 pour 2018/2019 droit qu'à 4 mutés).

FC VALLON PONT D'ARC : Reçu votre mail pour la couverture de votre club par 2 arbitres en 2017/2018. A la lecture du Statut de l'Arbitrage 2017/2018, ces 2 arbitres vous couvrent. Mais à partir de cette saison 2018/2019 vous avez obligation qu'à minima 1 arbitre fasse le minimum de rencontres dans la saison (18 en sénior et/ou 15 en jeune). Pour 2018/2019 vous avez droit à 6 mutés (sénior et jeune).

US VALLEE DU JABRON : Votre demande du nombre de muté pour l'année 2018/2019 est : 2 mutés en jeune et 6 mutés en sénior.

UMS Montélimar : Demande de rattachement d'un arbitre à votre club, voir le compte rendu du procès-verbal du 20 septembre 2018 de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

AS CORNAS : Reçu votre mail concernant le nombre de muté pour votre club. Comme le précise le statut Fédéral de l'Arbitrage dans son article 41, c'est l'équipe première (tenir compte des obligations les plus importantes entre celles de son équipe masculine et celles de son équipe féminine). Dans votre cas c'est l'équipe masculine (D2) de votre club qui fait référence. Donc 4 mutées pour votre équipe masculine jouant en D2 et les autres équipes, masculines ou féminines 6 mutés.

AS LES VANS : Suite aux éléments apportés par le District GARD/LOZERE sur votre arbitre, nous vous confirmons votre droit au regard du Statut de l'Arbitrage qui est de 6 mutés pour la saison 2018/2019. Dans votre courriel du 2 octobre 2018, la réponse est donnée dans le paragraphe « OBLIGATIONS DES CLUBS DU DISTRICT 2019/2020 ».

JS ST PRIVAT : Reçu votre mail concernant le tableau du Statut de l'Arbitrage publié le 29/06/2018, réponse faite par mail sur votre boîte officielle.

SC BOURGUESAN : Demande de rattachement d'arbitre. Faire remplir le dossier médical par l'arbitre et un docteur, envoyer le dossier à la Commission Médicale du District, si dossier médical complet et validé, il peut faire le test TAISA. La demande de licence par le club, peut-être faite dès que le club le souhaite. Cet arbitre vous couvrira si le minima de désignation est respecté, ainsi que participer aux formations continues obligatoires.

M. RGHOUI Askandaria : Suite à votre mail du 04/07/2018, nous vous informons que vous serez indépendant pendant 2 années. Vous ne couvrez pas votre nouveau club pour 2018/2019 et 2019/2020.

M. CRESPO Pierrick : Reçu votre mail, demande de rattachement à l'UMS, voir le compte rendu du procès-verbal du 20 septembre 2018 de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Toutes questions ayant un rapport avec le Statut de l'Arbitrage doit-être envoyé par mail à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr, mettre en objet, Statut de l'Arbitrage.

Seules les réponses apportées par cette boîte mail ou par les PV du Statut de l'Arbitrage feront foi.

**Le président
Eric MILHAN**

**Le secrétaire
Gérard FANTIN**